

# HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à 18h00  
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire  
au siège communautaire à Montfaucon (salle du Conseil)  
sous la présidence de M. Pierre DURIEUX, Président.  
(secrétaire de séance : Gilles CIBERT)

Présents : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles,  
SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, SABY François-Régis,  
SOUVIGNET Bernard et Mme SOUTRENON Maryline.

Excusé : Néant.

Absent : Néant.

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 8

Ayant pris part au vote  
(vote public) : 8

o Pour : 8

o Contre : 0

o Abstention : 0

o Blanc : 0

o Nul : 0

\*\*\*\*\*

M. POINAS, Vice-Président, rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2026-05-18/12 du 18 mai 2026 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant l'attribution des aides financières relatives aux voyages scolaires organisés par les établissements scolaires au bénéfice des enfants du territoire dans le cadre défini par le Conseil Communautaire.

Il rappelle également au Bureau les délibérations du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2012 et du 12 février 2009 approuvant la mise en place d'une participation financière de la Communauté de Communes aux structures organisatrices d'un voyage scolaire pour les élèves (habitant sur le territoire communautaire) des écoles et collèges (sur et hors du territoire intercommunal) aux conditions respectives suivantes :

- voyages scolaires classiques :
  - o base de calcul :
    - écoles : durée minimum voyage : 2 jours / durée maximum voyage : 8 jours
    - collège : durée minimum voyage : 2 jours / durée maximum voyage : 5 jours
  - o montant de la subvention : 6 € par élève et par jour
- championnat sportif UNSS :
  - o montant de la subvention : 76 € par élève et par déplacement

M. POINAS présente alors les demandes de subvention suivantes :

- o Ecole St-Joseph (Saint-Bonnet-le-Froid) qui sollicite la Communauté de Communes pour une aide financière concernant le voyage scolaire qu'elle va organiser à Rochepaule du 29 au 30 juin 2026 ;

Date de convocation :

Le 26 mai 2026

Date d'affichage :

Le 26 mai 2026

DECISION N° :

DB/2026-06-01/09

OBJET DE LA SEANCE :

Subvention

voyages scolaires

Ecoles et collèges

AR Prefecture

043-244300307-20260601-DB2026060109-AU  
Reçu le 16/06/2026

- Ecole St-Joseph (Montregard) qui sollicite la Communauté de Communes pour une aide financière concernant le voyage scolaire qu'elle va organiser à Valon du Villaret du 2 au 3 juillet 2026 ;
- Ecole Marcel Aymé (Saint-Romain-Lachalm) qui sollicite la Communauté de Communes pour une aide financière concernant le voyage scolaire qu'elle va organiser à Vulcania du 29 au 30 juin 2026.
- Collège Roger Ruel (Saint-Didier-en-Velay) qui sollicite la Communauté de Communes pour une aide financière concernant les voyages scolaires qu'il organise :
  - \* à Bibracte du 1<sup>er</sup> au 3 avril puis du 3 au 5 juin 2026
  - \* à Paris du 26 au 30 avril 2026,
  - \* à Sainte-Enimie du 15 au 19 juin 2026 ;

M. POINAS propose au Bureau de se positionner sur ce dossier.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide d'attribuer aux établissements scolaires ci-après les aides financières suivantes au titre des voyages scolaires organisés :

ECOLE ST-JOSEPH (SAINT-BONNET-LE-FROID)

- ✓ Voyage à Rochepaule du 29 au 30 juin 2026  
Durée du séjour : 2 jours  
14 élèves domiciliés sur HPVc :  $14 \times 2 \times 6 = 168 \text{ €}$

ECOLE ST-JOSEPH (MONTREGARD)

- ✓ Voyage à Vallon du Villaret du 2 au 3 juillet 2026  
Durée du séjour : 2 jours  
19 élèves domiciliés sur HPVc :  $19 \times 2 \times 6 = 228 \text{ €}$

ECOLE MARCEL AYMÉ (SAINT-PAL-DE-MONS / SAINT-ROMAIN-LACHALM)

- ✓ Voyage à Vulcania du 29 au 30 juin 2026  
Durée du séjour : 2 jours  
15 élèves domiciliés sur HPVc :  $15 \times 2 \times 6 = 180 \text{ €}$

COLLEGE ROGER RUEL (SAINT-DIDIER-EN-VELAY)

- ✓ Voyages à Bibracte du 1<sup>er</sup> au 3 avril 2026 puis du 3 au 5 juin 2026 (2 voyages)  
Durée du séjour :  $2 \times 3$  jours  
8 élèves en tout domiciliés sur HPVc :  $8 \times 3 \times 6 \times 2 = 288 \text{ €}$  (2 x 144 €)
- ✓ Voyage à Paris du 26 au 30 avril 2026  
Durée du séjour : 5 jours  
2 élèves domiciliés sur HPVc :  $2 \times 5 \times 6 = 60 \text{ €}$
- ✓ Voyage à Sainte-Enimie du 15 au 19 juin 2026  
Durée du séjour : 5 jours  
2 élèves domiciliés sur HPVc :  $2 \times 5 \times 6 = 60 \text{ €}$

**AR Prefecture**

043-244300307-20260601-DB2026060109-AU  
Reçu le 16/06/2026

- charge M. POINAS, Vice-Président compétent, de notifier ces décisions d'attribution aux établissements scolaires concernés,
- charge M. le Président de procéder au versement des aides financières correspondantes sur la base du nombre effectif d'enfants ayant participé à ces voyages scolaires, conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire,
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Pierre DURIEUX,  
Président,

Gilles CIBERT,  
Secrétaire,



**AR Prefecture**

043-244300307-20260601-DB2026060109-AU  
Reçu le 16/06/2026

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

*Affichage et publication effectués le*

**AR Prefecture**

043-244300307-20260601-DB2026060109-AU  
Reçu le 16/06/2026